



Bruxelles, le 4 février 2026

CM 1513/26

LIMITE

ECOFIN
FIN
RELEX
PROCED
CADREFIN
BUDGET

COMMUNICATION

PROCÉDURE ÉCRITE

Correspondant: ecomp1a.ecpol@consilium.europa.eu; coreper.2@consilium.europa.eu

Tél./Fax: +32 2 281 57 84 / + 32 2 281 41 31

Objet: Règlement du Conseil modifiant le règlement (UE, Euratom) 2020/2093 fixant le cadre financier pluriannuel pour les années 2021 à 2027

Lancement d'une procédure écrite

- Transmission au Parlement européen pour approbation

Le Comité des représentants permanents (2^e partie) ayant décidé, le 4 février 2026, de recourir à la procédure écrite, veuillez indiquer si vous êtes d'accord pour:

transmettre au Parlement européen, pour approbation, le règlement du Conseil modifiant le règlement (UE, Euratom) 2020/2093 fixant le cadre financier pluriannuel pour les années 2021 à 2027, dont le texte figure dans le document ST 5470/26.

Veuillez répondre par "OUI", par "NON" ou par "ABSTENTION".

Les éventuelles déclarations unilatérales doivent être faites en même temps qu'il est répondu à la question, à l'exception de celles qui ont déjà été faites au Coreper.

Les réponses doivent parvenir au secrétariat général du Conseil **dans les meilleurs délais et au plus tard le jeudi 5 février 2026 à 9 h 30 (heure de Bruxelles)** et être envoyées à l'adresse suivante: ecompla.ecpol@consilium.europa.eu.

